Accord Télétravail 2027 - 2028

Pourquoi la CGT l'a signé

Les points essentiels à retenir sont :

- **le maintien du nombre de jours à l'identique du précédent accord,**
- l'amélioration du forfait jour qui passe à 3 euros avec un plafond de 25 euros par mois,
- la prise en compte des journées de formation dans les journées sur site.



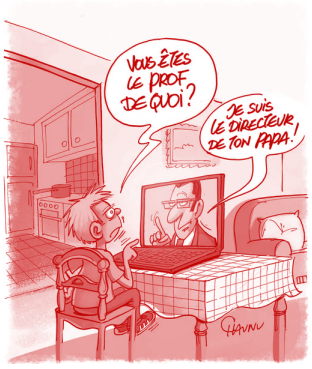

Ce que la direction a refusé :

- la réduction de la présence sur site en cas de retour de congés en milieu de semaine ou d'un pont.

A optimiser rapidement

- Si vous n'avez pas encore utilisé l'enveloppe de 150 euros pendant l'accord actuel, équipez-vous avant le 31 décembre car, ensuite, les conditions se durcissent, il faudra 5 ans pour pouvoir s'acheter un nouveau fauteuil ou bureau ...

